

POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS

Bureau du PETR
séance n°4

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
du 21 avril 2021 – 18h30**

Salle du Conseil – CC Val de Gray

ORDRE DU JOUR

■ **Approbation du compte-rendu du bureau du 3 février 2021**

■ **SCoT-Urbanisme**

- Avis du PETR sur le projet de modification du PLUi Val de Gray.

■ **Démarche attractivité-santé**

- Point sur le projet de Salon des producteurs locaux.

■ **Démarche énergie-climat**

- Dispositif Illicov : état d'avancement sur le projet de ligne de covoiturage.

■ **Contractualisations**

- Retour sur la visioconférence du 16 avril avec les services de l'Etat.

■ **Informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt et un, le 21 avril à 18 heures 30, un Bureau du PETR du Pays Graylois s'est tenu, dans la salle du Conseil de la CC Val de Gray, à Gray, après convocation légale adressée aux membres le 14 avril.

Membres du bureau

- **Présents** : BERTHET Alain, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, RENEVIER Michel, TODSCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.
- **Excusés** : HENNING Frederick.

Présidents des EPCI membres

- **Présents** : BLINETTE Alain (CCVG), DOUSSOT Dimitri (CC4R), MILESI Nicole (CCMG).

Equipe technique

- **Présents** : DEPRIESTER Emmanuel, DESCHAMPS Stéphanie MAIRE Laurence, RAMAGET Amélie, OVIGNE Sophie.

Le président du PETR, Didier CHEMINOT, remercie les membres du Bureau et les présidents d'EPCI de leur participation, et ouvre la séance à 18h30.

Il procède ensuite à la nomination d'un(e) secrétaire de séance, en la personne de Jocelyn CHENEVIER, désigné à l'unanimité.

1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 3/02/2021

Le président rappelle aux membres du bureau qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion, le compte-rendu de la séance du 3 février 2021.

Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document.

Sans observation de la part des membres présents, le président propose de valider le document.

→ Les membres du Bureau valident, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 3 février 2021.

2-SCoT-URBANISME

■ Avis du PETR sur le projet de modification du PLUi Val de Gray

Le président du PETR donne la parole à Christelle CLEMENT, élue référente en charge du SCoT et à Stéphanie DESCHAMPS, en charge du projet.

Stéphanie DESCHAMPS explique que le bureau du PETR, à la demande des services de l'Etat, doit rendre un avis :

- sur le projet de modification du PLUi de la CC Val de Gray,
- sur la demande de dérogation sollicitée par la CC Val de Gray pour l'ouverture à l'urbanisation de zones AU sur les communes de Rigny et de Gray-la-Ville.

Elle présente l'analyse réalisée et les remarques techniques qui en découlent (voir en annexe).

Concernant le point de vigilance relatif au règlement sur les clôtures, Alain BLINETTE, soutient que cette mention apparaît dans le PLUi.

→ Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le bureau du PETR, à l'unanimité des présents rend un avis favorable, sans remarques ni réserves :

- **sur le projet de modification du PLUI de la CC Val de Gray,**
- **sur la demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation sollicitée par la collectivité.**

3-DEMARCHE SANTE – ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

■ Point sur le projet de Salon des producteurs locaux

Le président du PETR donne la parole à Régis VILLENEUVE, Alain BERTHET et Dimitri DOUSSOT, élus référents en charge du cadre de vie, et à Amélie RAMAGET, en charge du projet

Amélie RAMAGET explique que dans le cadre de sa démarche alimentaire, la commission cadre de vie avait envisagé de proposer un Salon des producteurs locaux, festif (proposition d'animations et de concerts) et itinérant (chaque année dans une commune différente), en partenariat avec les Offices de Tourisme.

Ce projet a un double intérêt pour le Pays Graylois, à savoir :

- être une vitrine des savoir-faire locaux,
- créer une dynamique et un réseau des producteurs locaux (afin de travailler ensemble sur des projets en lien avec leurs besoins et la démarche alimentaire du territoire).

Elle précise que suite à une première réunion d'organisation, il a été proposé que ce salon se tienne à Champlitte, le week-end des 25 et 26 septembre (du samedi après-midi au dimanche soir, avec restauration possible sur place).

Un email d'invitation va être envoyé dans les jours à venir à tous les producteurs locaux déjà recensés et susceptibles d'être intéressés. En parallèle, un email sera transmis aux communes afin de leur présenter le projet et qu'elles complètent éventuellement la liste des producteurs dont elles ont connaissance sur le territoire. Un rappel de la carte interactive réalisée par le PETR et mise en ligne sur son site Internet sera également effectué.

Michel RENEVIER demande si la Chambre d'agriculture est associée au projet.

Amélie RAMAGET lui répond par l'affirmative.

Didier CHEMINOT demande si une spécificité territoriale est prévue pour chaque salon qui sera organisé. Par exemple cette année à Champlitte avec la présence des « Compars de Chanitte » ?

Régis VILLENEUVE indique qu'il pourrait aussi y avoir des stands de prévention en matière de santé par exemple et que beaucoup de choses sont encore à construire.

Alain BERTHET évoque l'idée d'inviter aussi l'association des « Croqueurs de pommes »

Dimitri DOUSSOT explique que la programmation n'est pas encore totalement définie. Le PETR va gérer les aspects logistiques tandis que l'Office de Tourisme des 4 Rivières prendra en charge la partie événementielle.

Amélie RAMAGET souligne qu'un thème a d'ores et déjà été identifié : « le vin », en lien avec le vignoble chanitois et la tradition de la Saint-Vincent.

→ Les membres du bureau du PETR prennent note de cette information.

4-DEMARCHE ENERGIE-CLIMAT

■ Dispositif Illicov

Le président du PETR et Emmanuel DEPRIESTER, en charge de l'opération, présentent l'état d'avancement du projet de ligne de covoiturage.

Après une première phase d'étude qui s'est déroulée de janvier à mars, l'axe de la D67 en direction de Besançon, via Marnay, a été identifié comme étant le plus pertinent pour expérimenter le covoiturage par ligne sur le territoire, notamment au regard du nombre d'actifs y circulant chaque jour.

La phase suivante qui se déroulera de mai à juin, vise à sonder les habitants sur leur aspiration à covoiturer sur cette ligne, et de s'assurer :

- d'une part, que la « masse critique » d'utilisateurs permettra le fonctionnement du service,
- d'autre part, d'identifier les arrêts pour la prise des passagers, ainsi que les horaires d'ouverture et de fermeture.

Les habitants du territoire pourront s'exprimer, entre début mai et fin juin 2021, sur une plateforme disponible à l'adresse suivante : <https://illicov.fr/voter.html>. Pour cela, une vaste campagne de communication sera rapidement lancée.

Michel RENEVIER évoque le questionnaire qui a été envoyé aux communes et souhaite en savoir davantage.

Emmanuel DEPRIESTER explique que les 3 EPCI du Pays Graylois et celui du Val Marnaysien, ainsi que leurs communes membres, ont en effet été sollicités pour apporter leur aide via :

- la distribution de flyers, la mise en place de bâches publicitaires et d'affiches au format « abibus »,
- la diffusion d'informations sur le dispositif via l'application « PanneauPocket », les réseaux sociaux et les sites Internet,...

Plus de 30 collectivités ont, à ce jour, manifesté leur intention de participer à la campagne de communication. Les supports de communication leur seront fournis par la Roue Verte et le PETR. Il souligne toutefois que ces derniers ne seront peut-être pas en mesure de fournir tous les supports demandés. Des arbitrages pourraient être réalisés afin de respecter le budget alloué à l'opération (notamment pour les bâches publicitaires, qui constituent les supports les plus chers).

Régis VILLENEUVE s'interroge sur les raisons pour lesquelles :

- la ligne vers Besançon a été retenue, d'autant qu'une ligne de bus dessert déjà l'agglomération bisontine,
- d'autres lignes n'ont pas été retenues, notamment sur l'axe Gray-Vesoul.

Didier CHEMINOT indique que la ligne de bus régionale ne répond actuellement pas à tous les besoins, dans la mesure où la fréquence est insuffisante. La ligne de covoiturage viendrait compléter ce service.

Emmanuel DEPRIESTER souligne également que ces lignes sont déjà sur-utilisées, notamment avec le coût du voyage à 1,50€. Le nombre de places assises est un facteur limitant son utilisation.

Il précise également que, dans un premier temps, la Roue Verte souhaitait expérimenter une seule ligne sur le territoire. La D67 vers Besançon, qui correspond à l'axe où le flux d'actifs est le moins diffus, leur a semblé le plus pertinent.

Si cette expérimentation se révélait être un succès, le développement d'autres lignes pourrait être envisagé à l'avenir.

Alain BLINETTE demande ce que représentera le reste à charge pour les années 2 et 3 de l'opération.

Emmanuel DEPRIESTER explique que tout dépendra du volume d'utilisateurs et de kilomètres réalisés. Le montant en année 2 est estimé à 0,06€/HT/km/voyageur et à 0,12€/HT/km en année 3. La phase de co-construction doit permettre d'évaluer le nombre d'utilisateurs potentiel et un budget prévisionnel, permettant au Pays de mobiliser des subventions pour faire financer ce reste à charge.

➔ **Les membres du bureau du PETR prennent note de cette information.**

5-CONTRACTUALISATIONS

■ Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Le président du PETR et Laurence MAIRE effectuent un retour sur la visioconférence qui s'est tenue avec la Préfecture et la DDT 70 le 16 avril dernier, et présentent les attendus des services de l'Etat pour cette nouvelle contractualisation :

- CRTE = un contrat dit « intégrateur » des dispositifs contractuels existants,
- Objectifs du CRTE : associer à court terme tous les territoires et leurs acteurs au plan de relance et, sur la durée du mandat municipal, d'accompagner les territoires dans leur projet de territoire,
- Contrat valable sur la durée du mandat en cours (2021-2026),
- Une clause de revoyure à mi-parcours sera possible,
- Les conventions financières seront quant à elles, annuelles.

Deux grandes étapes en 2021 :

1-pour le 1er juin : préparation et signature d'un protocole fixant les objectifs / les ambitions / le cadre de travail / la gouvernance,

2-pour le 31 décembre au plus tard : signature du CRTE avec les différentes parties prenantes.

Laurence MAIRE explique que la Préfecture a transmis un modèle de protocole (à adapter) et qu'elle attend du PETR et de ses EPCI membres dans un premier temps :

- **Un recensement des dispositifs contractuels existants sur le territoire** (SCoT, PLUi, PCAET, CLS, contrats PACT, Petites Villes de Demain, Action cœur de ville, France Services...). Il s'agit de toutes les mesures de relance portées par le Pays, les EPCI ou les communes, avec une portée intercommunale a minima,
→ *Une première liste nous sera transmise sous peu par la DDT qui a déjà commencé le travail. Il faudra la vérifier et la compléter au besoin.*
- **Une définition de nos besoins en ingénierie.** L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) peut en effet intervenir à différents niveaux :
 - ✓ Un marché à bon de commande passé par l'ANCT pour le territoire (définition et esquisse d'un projet de territoire),
 - ✓ Le recrutement d'un VTA (Volontaire Territorial en Aménagement) pour travailler sur le projet,
 - ✓ Le financement d'un poste de chef de projet CRTE (50% du poste max mais durée de financement du poste non confirmée à ce jour),
 - ✓ Si externalisation de la mission à un prestataire, l'ANCT peut prendre une partie du coût en charge.
 - ✓ L'ANCT peut également financer des actions de communication en lien avec l'élaboration du CRTE (par ex : organisation d'un salon des maires tel que prévu en 2020 par le PETR).
- **Une définition de la gouvernance souhaitée pour la mise en œuvre du contrat** (composition du Copil, du Cotech, du comité des financeurs...).
Le Copil sera co-présidé par la Préfecture et par le PETR.
- **La désignation de référents techniques :**
 - ✓ Côté Préfecture, les référents techniques seront : Mmes Rodde et Chauvin,
 - ✓ Côté DDT : Mme Moussin,
 - ✓ Côté PETR : à définir

Laurence MAIRE précise que tous les interlocuteurs seront à lister dans le protocole de préfiguration. En cas de partenaires/ porteurs de projets privés, il faudra les identifier le plus en amont possible.

Un prochain échange avec les services de l'Etat devant avoir lieu le 7 mai à 10h, à Gray (lieu à préciser), elle propose enfin, pour préparer ce temps d'échanges, d'organiser une réunion de travail avec les EPCI (présidents et directeurs).

→ La date du vendredi 30 avril à 9h, dans la salle du Conseil de la CC Val de Gray est retenue. Le PETR enverra une invitation par email.

6-INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

■ Contractualisation avec la Région Bourgogne Franche-Comté

Le président du PETR annonce que le PETR ainsi que les EPCI ont été sollicités pour participer, le matin même, à une visioconférence d'information et d'échanges, relative aux politiques

territoriales régionales, en présence d'Eric HOULLEY, vice-président régional en charge de la cohésion territoriale.

Il a notamment été annoncé lors de cette séance que la prochaine contractualisation avec les territoires n'interviendra qu'après les élections régionales.

→ Les membres du bureau du PETR prennent note de cette information.

Les participants n'ayant plus de remarques ou de questions à poser, le président les remercie et lève la séance à 19H35.